

Le 2. Janvier le Parlement de *Paris* s'est assemblé à l'occasion de cet Edit portant établissement d'une subvention générale dans tout le Royaume, de celui portant création de cent Receveurs des rentes constituées sur l'Hôtel de Ville, & d'un troisième concernant la suppression des charges; tous Edits enrégistrés au Lit de Justice qui s'est tenu à *Versailles* le 20. Septembre dernier. Ces trois Edits & quelques autres acceptés par le Roi ont été examinés dans l'assemblée. On compte qu'ils seront publiés incessamment avec des modifications.

Affaires
: mer.

On ne voit ni à la Cour ni dans tout le Royaume aucunes de ces dispositions à la Paix, dont les papiers publics de *Londres* ont fait éclat. Le Contrôleur Général des Finances & le Conseil du Roi font au contraire toutes celles qui marquent bien positivement un grand effort pour la campagne prochaine en *Allemagne*, & pour faire mieux réussir le projet d'une descente dans l'un des trois Royaumes Britanniques, qu'il n'a été exécuté l'année dernière. Les préparatifs s'en font dans les Ports, où sont heureusement revenus les Vaisseaux de l'Escadre du Maréchal de Conflans, avec espérance que ceux de Mr. de la Clouë échappés de l'affaire de *Lagos*, malgré la vigilance des Anglois qui les tenoient comme bloqués à *Cadix*, & en dernier lieu, comme on nous l'assure, toute la petite Escadre du renommé Capitaine Thurot, présentement Chef d'Escadre. Mais rien de plus faux que l'avis dont nous avons fait usage le mois dernier, que le Maréchal de Conflans se feroit plaint de plusieurs Capitaines, dont la manœuvre auroit été tout-à-fait contraire à ses signaux dans l'action du 20. Novembre.